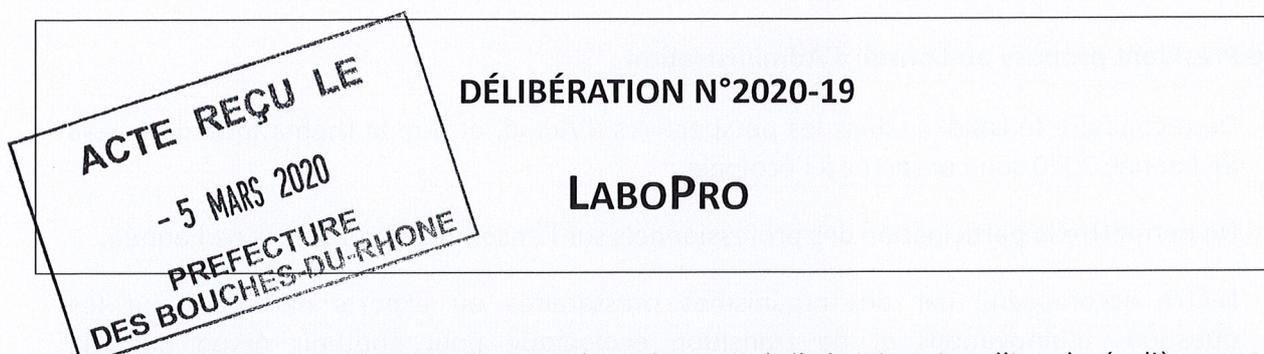


CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 20 février 2020



Le jeudi 20 février 2020 à 10h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert **BENEVENTI** - M. Michel **BISSIERE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD** - Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID**
M. Pierre **DUSSOL** - M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU**
Mme Elodie **PRESLES** - Mme Agnès **RAMPAL** - M. Jean-Pierre **RICHARD**
Mme Brigitte **VIRZI-GONZALES**

**ÉTAIENT ABSENTS
OU EXCUSÉS**

M. Julien **AUBERT** - M. Marc **CECCALDI** - Mme Laurence **CABROL**
Mme Marion **COUTRIS** - Mme Chantal **EYMEOUD** - M. Richard **GALY**

**ÉTAIENT
REPRÉSENTÉS**

M. Christian **ESTROSI** par M. Michel **BISSIERE**
M. Philippe **VARDON** par M. Geoffrey **DAVID**
Mme Aurélie **FERRIER** par Mme Jehanne **MARROU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade.

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu ce jour même.

Considérant

- Que les missions de l'Arcade sont reprises par Arsud,
- Qu'il rentre dans les objectifs d'Arsud de soutenir l'innovation et d'accompagner les évolutions et mutations au sein de la filière culturelle,
- Que l'Arcade avait initiée le LaboPro, espace collectif de recherche et de développement pour les professionnels du spectacle vivant, des artistes et des collectivités en région visant à produire des prototypes de services ou de projets innovants,

- Que ces séances de travail s'appuient sur une forte présence et participation des professionnels guidés par des méthodologies d'intelligence collective,
- Que 4 prototypes de services ont été conçus en 2019 et doivent passer en production en 2020.

Le Président propose au Conseil d'Administration

- De reconduire le LaboPro dans les perspectives d'Arsud, et que la thématique de travail de l'année 2020 soit consacrée à l'écologie,
- De permettre la participation des professionnels sur l'ensemble des séances de l'année,
- D'être accompagné par des organismes prestataires ou experts nationaux sur les questions d'innovations et de transition écologique pour soutenir Arsud dans la conception de l'ensemble cohérent du programme de l'année et de l'animation de certaines séances du LaboPro.
- De prendre en charge le coût de ces prestations, les frais de transports (train 1^{ère} classe, avion ou véhicule), hébergements et défraiements, et de déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour ces intervenants. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, dans la limite de 150,00 € TTC par nuitée (petit-déjeuner compris) et de 25,00 € TTC par repas (midi et/ou soir), et remboursement kilométrique au tarif fonction publique territoriale.
- De programmer jusqu'à 7 séances de LaboPro sur l'année 2020, et que celles-ci puissent être organisées au siège d'Arsud à Bouc-Bel-Air, mais aussi en itinérance sur l'ensemble du territoire régional en partenariat avec des lieux et festivals structurants (scènes labélisées, scènes nationales...),
- De prendre en charge salaires et rémunérations de différents experts, intervenants qualifiés et formateurs qui assureront l'animation de ces LaboPro, d'un plafond maximum de 800 € TTC ou masse salariale équivalente (salaire + charges) par intervenant. De prendre également en charge les frais de transports, hébergements et défraiements, et de déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour ces intervenants. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, dans la limite de 150,00 € TTC par nuitée (petit-déjeuner compris) et de 25,00 € TTC par repas (midi et/ou soir), des billets de train ou avion et/ou remboursement kilométrique au tarif fonction publique territoriale.
- De prendre en charge un buffet déjeunatoire pour l'ensemble des participants à chacune des séances d'un cout total de 800 euros TTC maximum.
- D'autoriser la mise en production en 2020 des prototypes conçus en 2019, et de prendre en charge les moyens et outils nécessaires à leur réalisation, qui pourront faire l'objet de délibérations spécifiques.

- De pouvoir produire tous types de supports, de ressources, d'actes et de comptes rendu de ces rencontres. Tous les types de supports pourront être utilisés (vidéo, photo, rédactionnel, brochure, objet, reportage, site internet dédié...)

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 20 février 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Bissière', with a large, sweeping underline stroke.

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIERE**

